

Une fois achevé, le bâtiment doit être régulièrement entretenu, notamment en assurant son étanchéité et en réparant les éventuelles fissures.

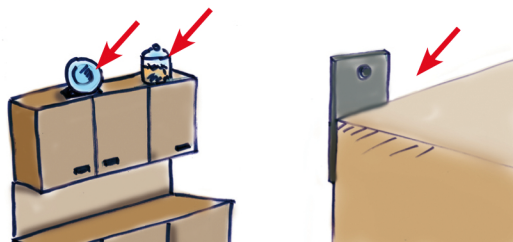
Une inspection et un entretien réguliers participeront à la bonne conservation de la résistance du bâtiment dans le temps.

### Assurez-vous !

En cas de sinistre dû à une catastrophe naturelle, pour pouvoir prétendre à une indemnisation par les assurances, votre bien doit être couvert par une assurance comportant la **garantie catastrophe naturelle** (garantie obligatoire pour une assurance multirisque habitation).

### Adaptez vos équipements :

Assurez-vous de fixer solidement à la structure du bâtiment les cloisons et équipements divers pour qu'ils ne tombent pas en cas de séisme : escaliers, chauffe-eau, climatisations, armoires, appliques, antennes, ... etc.



Pour garantir la résistance d'un bâtiment face au séisme, aucun stade ne doit être négligé, depuis sa conception jusqu'à son entretien régulier.

Une adaptation du projet aux contraintes du site, une conception parasismique et une bonne exécution sont entre autres les atouts majeurs d'une construction parasismique.

### Pour plus d'information :

#### ADIL 971

Agence Départementale d'Information sur le Logement  
C.C. La Rocade II, Grand Camp - 1er étage  
97139 LES ABYMES Tél.: 0590 89 43 63  
e-mail : [adil.971@wanadoo.fr](mailto:adil.971@wanadoo.fr)  
Site : [www.adil971.org](http://www.adil971.org)

#### CAUE de la Guadeloupe

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Guadeloupe  
9, rue Baudot - 97100 BASSE-TERRE  
Tél.: 0590 81 83 85 - N° vert : 0800 800 422  
e-mail : [contact@caue971.org](mailto:contact@caue971.org)  
Site : [www.caue971.org](http://www.caue971.org)

#### CROAG

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guadeloupe  
9, rue de la Liberté  
97122 BAIE-MAHAULT - Tél.: 0590 83 02 59  
e-mail : [croag@wanadoo.fr](mailto:croag@wanadoo.fr)  
Site : [www.architectes.org](http://www.architectes.org)

#### AIBG

Association des Ingénieurs et Bureaux d'études de Guadeloupe  
10 immeuble Le Parc - Grand Camp  
97139 LES ABYMES

#### DEAL Guadeloupe

Saint-Phy - B.P 54 97102 BASSE-TERRE  
Tél.: 0590 99 46 46  
e-mail : [dde-971@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dde-971@developpement-durable.gouv.fr)

Ordre des géomètres experts [www2.geometre-expert.fr](http://www2.geometre-expert.fr)  
Ordre des géotechniciens [www.u-s-g.com](http://www.u-s-g.com)



## RECOMMANDATIONS pour une

# CONSTRUCTION PARASISMIQUE



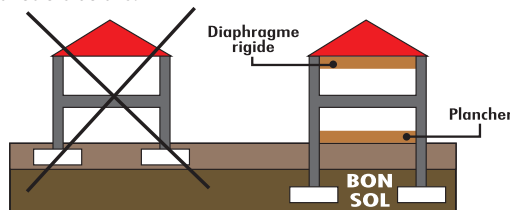
Voici les 6 principales recommandations à suivre pour une construction parasismique.

## 1. Choix du terrain et étude de sol

Avant de construire, il faut prendre connaissance auprès de sa mairie du **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et du **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)**, qui renseignent sur la possibilité de construire et sur les éventuelles prescriptions liées à la prévention des risques naturels.

Une construction parasismique doit être adaptée au relief et au sol : Il convient de faire réaliser au préalable un plan topographique du site par un **géomètre expert**.

→ Avant de concevoir un projet, une **étude de sol** réalisée par un **géotechnicien** est vivement conseillée : elle permettra d'avoir une bonne connaissance du sol de façon à implanter au mieux le bâtiment et à permettre au bureau d'étude d'adapter ses fondations et sa structure au site.



→ Il faut éviter de construire sur les zones de forte pente ou proches de falaises : les tremblements de terre sont souvent à l'origine d'**effets induits** tels que des éboulements ou des glissements de terrain qui peuvent engendrer de graves dégâts au bâtiment.

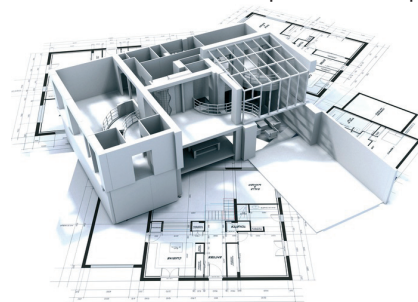
### Garantisiez-vous de passer par des professionnels !

Ces professionnels doivent exercer dans le respect de la réglementation, disposer d'une assurance décennale et de toutes les garanties exigées par la loi (responsabilité civile professionnelle,...)

***Si ou vlé konstwi on kaz, chwazi pwofesyonèl konpètan ki tini garanti ofisyèl (assurance décennale)***

## 2. Conception architecturale parasismique

La conception architecturale joue un rôle fondamental dans la résistance des constructions aux séismes, notamment en ce qui concerne leur morphologie, la mise en place d'éléments d'architecture adaptés au site d'implantation.



C'est le rôle de l'**architecte** qui doit intégrer dans la conception des bâtiments les contraintes liées aux spécificités du site en matière sismique.

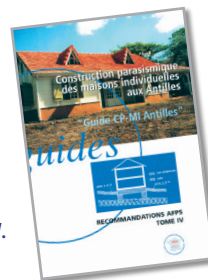
## 3. Respect de la réglementation et des normes parasismiques

Tout projet de bâtiment doit **respecter l'ensemble des règles techniques, normes et Documents Techniques Unifiés (DTU)** de la construction.

Les **règles parasismiques « PS 92 »** sont applicables depuis 1997. Elles seront prochainement remplacées par des règles européennes dites « Eurocodes 8 ».

Aux Antilles, un guide spécifique pour les constructions parasismiques de maisons individuelles a été édité en 2004 : le **guide « CP-MI Antilles »**.

Guide CP-MI aux Antilles (édition 2004) téléchargeable à l'adresse suivante : [http://www.planseisme.fr/IMG/pdf/Guide\\_CPMI\\_Antilles.pdf](http://www.planseisme.fr/IMG/pdf/Guide_CPMI_Antilles.pdf)



Il faut faire appel à un **bureau d'études** dont les calculs, menés sur la base des normes parasismiques, permettront de s'assurer du non-effondrement du bâtiment en cas de séisme.

## 4. Choix des matériaux

Le choix des matériaux est crucial pour l'obtention d'une bonne résistance de l'ouvrage aux sollicitations mécaniques qu'impose un tremblement de terre.

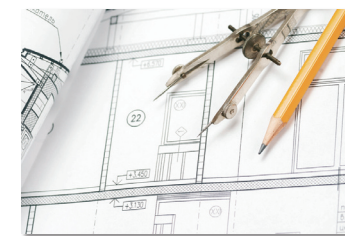


Dans une construction parasismique, **la nature et la qualité des matériaux** mis en œuvre jouent un rôle majeur dans la résistance de la structure. Ils doivent être **conformes aux normes NF** en vigueur et aux dispositions particulières parasismiques (par exemple : épaisseur des parpaings - les parpaings de 15cm ne sont pas autorisés en structure, hormis les parpaings pleins -, diamètres et nombre suffisant d'armatures ... etc.).

**Une construction réalisée avec des matériaux de mauvaise qualité ou par des assemblages d'éléments précaires risque de s'effondrer, même suite à des secousses de faible intensité.**

## 5. Mise en œuvre soignée et contrôle régulier

La **qualité de l'exécution et le contrôle sur chantier** (par exemple, de la qualité des matériaux utilisés ou de la bonne réalisation des chaînages) sont deux notions essentielles lors des travaux.



Les **constructeurs** doivent respecter les plans des concepteurs, et pour cela être formés à la construction parasismique.

Pour davantage de sérénité et de sécurité, une mission peut être confiée à un **contrôleur technique** qui veillera tout au long de la phase travaux à la bonne exécution des plans.

**Ce ne sont pas les séismes qui tuent : c'est l'effondrement des bâtiments mal conçus, mal réalisés ou mal entretenus.**